



## Règlement pour l'organisation des Grands Prix et Grands Prix Arbitres

Les Grands Prix sont la vitrine de notre Fédération vis-à-vis des médias et des spectateurs. Il est donc nécessaire que ces Grands Prix soient organisés d'une façon parfaite en respectant un horaire pré-établi et dans des conditions matérielles sensiblement conformes à celles des championnats du monde. C'est la raison pour laquelle les conditions ci-dessous sont obligatoires:

### 1) Plan des installations : (Cf annexes)

De type salles omnisports (utilisées pour le basket, le volley ou le handball).

- Tableaux : appareils avec chronomètres incorporés et commandes à distance.
- Les 4 pistes devront faire l'objet d'un soin particulier avec des tableaux électroniques indiquant l'état d'avancement de la compétition sur chacune des pistes.
- Disposer soit de 8 pistes, plus 1 piste pour la finale dans une salle spéciale, soit de 8 pistes, plus 1 salle pour les 4 pistes avec la piste finale au milieu de ces 4 pistes.
- Les noms des tireurs devront figurer de chaque côté de l'appareil central en cours de match.
- L'indicateur de scores de la finale sera de type Kabcom avec incorporation du score, du chronomètre et indication électronique du nom des tireurs.

La Fédération Internationale pourra aider les Fédérations ne disposant pas sur leur territoire d'un matériel semblable.

### 2) Horaires (à titre indicatif):

- 1<sup>er</sup> jour : commencement des poules à 13h30. Fin des poules à 17h30 et commencement de l'élimination directe du pré-tableau de 64. Ce pré-tableau étant tiré sur 8 pistes, il commencera à 17h30 pour se terminer au plus tard à 19h00.
- 2<sup>ème</sup> jour : élimination directe sur 8 pistes pour le tableau de 64 : 08h00 jusqu'à 10h00. Le tableau de 32 débutera à partir de 10h30 pour se terminer à 13h00 maximum. La finale se déroulera à partir de 14h30 ou plus tard selon le désir de l'organisateur.

### 3) Arbitres : 12 arbitres seront pris en charge par le comité organisateur, parmi lesquels :

8 arbitres seront désignés par le Comité Exécutif, sur proposition de la Commission d'arbitrage en tenant compte du critère de proximité par rapport au pays organisateur, et 4 seront fournis par le pays organisateur.

Les billets d'avion, chambres d'hôtel (y inclus le petit-déjeuner) et les indemnités journalières (50 € par jour de compétition) des arbitres désignés sont pris en charge par les organisateurs de chaque compétition GP-Arbitres. Les arbitres doivent être titulaires d'une licence internationale FIE valide pour la saison en cours.

Tous les arbitres désignés pour les compétitions GP-arbitres devront assister aux réunions d'arbitrage d'une journée effectuées la veille des Grands Prix. Les organisateurs de compétitions GP-Arbitres sont responsables de l'organisation de ces réunions. Ils sont invités à faire participer leurs arbitres nationaux aux réunions d'arbitrage.

Lorsque la compétition GP-Arbitres est associée à une compétition par équipe, les arbitres officieront pour la compétition individuelle et pour la compétition par équipe et les délégations n'auront donc pas à fournir d'arbitres pour ces compétitions individuelles et par équipe.

### 4) Droit d'engagement : il sera de 60 € ou 90 CHF par tireur engagé dans la compétition individuelle Grand Prix Arbitres et de 400 € ou 600 CHF par équipe engagée dans les compétitions par équipes.

### 5) Télévision : Il est nécessaire pour obtenir le label «Grand Prix» qu'un accord soit pris avec la télévision nationale afin de produire au minimum la finale et de créer une cassette de 5 minutes envoyée à l'UER pour transmission en Eurovision.